

Compte-rendu de l'audience

du 13 septembre 2021 auprès de l'IEN-A



Une délégation du SNUDI-FO 31 a été reçue lundi 13 septembre. Présents pour l'administration : Secrétaire Général, IEN-A, chef de la DPE 5

Présents pour **FO** : Pascale BALLEREAU, Annick CAMALET

Sommaire :

Situation de rentrée : du jamais vu !

Effectifs en ULIS : FO demande le respect de la circulaire

Situation des collègues ayant subi une fermeture en juin :

Protocole dit « sanitaire » :

Vaccination obligatoire : FO n'acceptera aucune sanction, aucune retenue de salaire ! On a besoin de tout le monde à l'Education Nationale !

Deuxième journée de « pré-rentrée » : elle n'existe pas !

Constellations : FO en demande la suspension

Formation continue reportée

CAPPEI : FO alerte sur la généralisation de la formation à distance

Direction d'école

AESH et PIAL

ISSR

Situation de rentrée : du jamais vu !

FO : En cette rentrée scolaire, les collègues signalent une situation catastrophique rarement vue concernant les affectations dans les écoles : des classes sans enseignants, certains collègues toujours pas complétés, des titulaires remplaçants nommés sur des postes vacants en attendant l'arrivée de contractuels, des titulaires remplaçants Formation Continue bloqués sur des remplacements longs, des collègues souhaitant rester à l'année se voyant déplacés contre leur gré et celui des équipes, ...

Le manque de remplaçants pose déjà problème. Dans les circonscriptions il n'y a plus ou presque plus de TR disponibles ...

Nous avons cité le cas de plusieurs écoles nous ayant saisi.

Nous savons qu'un recrutement massif de contractuels est en cours en lieu et place de personnel sous statut. Le recteur s'obstine dans son refus de recruter l'ensemble de la liste

complémentaire (1 seul appelé sur 14 possibilités). **Les recteurs des académies d'Aix-Marseille et de Lyon ont été autorisés à recruter respectivement 34 et 37 candidats aux concours inscrits sur la liste complémentaire !** Le recours à la liste complémentaire est donc possible !

Pour l'IEN-A la situation relève davantage d'une problématique de gestion des Ressources Humaines que d'un manque de moyens. Et dans l'ensemble les effectifs dans les écoles correspondent aux préconisations ministérielles. 67 contractuels ont été recrutés dès le début de l'année et 1 enseignant titulaire est arrivé d'un autre département. Le DASEN a obtenu l'autorisation de recruter 25 contractuels supplémentaires pour les GS et les dédoublements en REP +. 12 ont déjà été recrutés.

FO : sur quels types de postes les contractuels sont-ils nommés ? Peuvent-ils être nommés sur un poste de TR ?

IEN-A : non, uniquement sur poste classe.

FO : Combien de TR nommés à l'année ? Peuvent-ils être libérés s'ils le souhaitent ?

IEN-A : On ne sait pas combien de TR sont bloqués, on fera un point au groupe de travail du 24 septembre. On ne libèrera pas les TR qui ne veulent pas rester à l'année.

Concernant le remplacement l'administration souhaite clarifier les listes, revoir les répartitions des remplaçants sur les circonscriptions au moment de la carte scolaire et mettre fin à de « mauvaises habitudes » !

L'IEN-A nous informe que des collègues TR de certaines circonscriptions (Lanta, Fonsorbes, Rieux Volvestre) seront désignés pour faire un remplacement à l'année dans les écoles de Toulouse où il y a des besoins.

FO a demandé que la situation personnelle des TR soit prise en compte. L'IEN-A a répondu que dans le contexte actuel ils ne seront pas à l'écoute des personnels. Inadmissible pour FO !

Pour le SNUDI FO 31 le recrutement en urgence de 93 contractuels dément à lui seul les propos de notre hiérarchie. Si la DSDEN fait appel à des contractuels c'est bien parce qu'il y a un manque flagrant de personnels.

Quant à la gestion des affectations et remplacements, elle peut être difficile tant les services administratifs sont eux aussi en sous-effectifs. Dans un cas comme dans l'autre la solution c'est le recrutement massif et immédiat de personnels sous statut.

Concernant les titulaires remplaçants un GT a lieu le 24 septembre, auquel le SNUDI FO participera. Il est inadmissible que des collègues de Revel ou de Saint Gaudens soient envoyés dans des écoles toulousaines. Aucun poste de TR n'a été créé au mouvement, c'est de la responsabilité de l'IA ! Nous n'acceptons pas une gestion autoritariste des TR !

Effectifs en ULIS : FO demande le respect de la circulaire

FO : A la rentrée il y a 19 ULIS école avec plus de 12 élèves, et 68 ULIS collège sur 72 au dessus de 10 élèves, une vingtaine sont même proches des 20.

Nous demandons le respect de la Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 :

« L'effectif des Ulis école, comptabilisé séparément des autres élèves de l'école pour les opérations de la carte scolaire, est limité à 12 élèves. Toutefois, l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) peut décider de limiter l'effectif d'une Uli donnée à un nombre sensiblement inférieur si le projet pédagogique du dispositif ou si les restrictions d'autonomie des élèves qui y sont inscrits le justifient ; le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une Uli collège ou lycée ne dépasse pas dix. Cependant, dans certains cas, l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) peut décider de limiter l'effectif d'une Uli donnée à un nombre sensiblement inférieur si le projet pédagogique ou si les restrictions d'autonomie des élèves qui y sont inscrits le justifient. Il peut également augmenter l'effectif d'une Uli donnée si la mise en œuvre des PPS des élèves le permet. »

L'IEN-A reconnaît que c'est un problème et qu'un travail est engagé et va être poursuivi avec Mme Séguignes l'IEN SDEI.

Le SG 31 précise que pourtant il y a eu des créations d'ULIS.

Pour le SNUDI FO 31 constater qu'il y a un problème ne suffit pas, il faut le résoudre, la solution est d'ouvrir davantage. Pour un coordonnateur ULIS avoir plus de 10 élèves en collège ou plus de 12 à l'école représente une charge de travail supplémentaire qui n'est pas acceptable. Cette situation est surtout non réglementaire !

Situation des collègues ayant subi une fermeture en juin :

FO : nous rappelons que nous sommes opposés aux fermetures en juin, nous demandons que les collègues soient nommés sur un poste équivalent et s'ils sont TR qu'ils aient l'assurance d'avoir le même type de support s'ils le souhaitent.

IEN-A : nous sommes complètement d'accord, on essaie de tenir compte des situations individuelles, et nous rappelons que ces collègues auront une priorité au prochain mouvement.

Protocole dit « sanitaire » :

FO : une nouvelle FAQ est parue aujourd'hui est-ce que vous confirmez que les élèves peuvent être répartis en cas de non-remplacement d'un enseignant absent.

IEN-A : en niveau jaune on répartit les élèves par groupe sanitaire.

FO : et si c'est impossible ?

IEN-A : on peut brasser. Nous parlons juste d'une limitation du brassage mais pas d'une interdiction.

FO : Des directeurs nous signalent qu'ils sont prévenus à 8h45 de la fermeture d'une classe pour cas COVID c'est ingérable pour les collègues !

IEN-A : il peut y avoir un délai de carence (matinée par exemple).

Pour le SNUDI-FO, cet énième protocole dit « sanitaire » fait encore une fois peser sur les collègues la responsabilité de la gestion de la situation créée par le ministre en les obligeant à s'adapter en permanence : mesures inapplicables, fermetures de classes, retour de l'enseignement à distance rejeté par les personnels, gestion des élèves en cas d'absence non remplacée... L'obligation scolaire est une nouvelle fois remise en cause, inacceptable ! Nous le répétons : Le premier des « gestes barrières » c'est la création de postes !

Vaccination obligatoire : FO n'acceptera aucune sanction, aucune retenue de salaire ! On a besoin de tout le monde à l'Education Nationale !

FO : Dans l'Education Nationale, la vaccination obligatoire s'impose aux PsyEN, les personnels de santé scolaire, et aux personnels affectés en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) qui doivent être totalement vaccinés d'ici au 15 octobre. Alors que le nombre de postes de PsyEN, de médecins et de personnels infirmiers manquent partout et que le nombre de places en établissements médico-sociaux est notoirement insuffisant pour prendre en charge les élèves en difficulté, en situation de handicap ou à besoins particuliers... le gouvernement préfère suspendre les personnels non vaccinés plutôt que de créer les postes nécessaires et de recruter ! Nous demandons qu'aucun collègue ne soit suspendu.

IEN A : Pas de suspension, on manque d'enseignants, les collègues se verront proposer un poste de TR. Ils seront reçus par le DRH de proximité.

Saisissez le syndicat si vous êtes dans cette situation.

FO : Nous demandons qu'aucune activité scolaire, notamment dans le cadre des sorties scolaires, ne soit soumise à la présentation d'un « pass sanitaire ». Qui vérifie le pass des parents accompagnateur ?

IEN A : c'est l'organisateur qui vérifie, les enseignants n'ont pas à vérifier.

Deuxième journée de « pré-rentree » : elle n'existe pas !

FO : Comme chaque année à cette période, les personnels se posent la même question sur la validité ou l'obligation d'une « 2ème journée de prérentrée ». Le calendrier scolaire officiel ni aucun autre texte réglementaire ne mentionne l'existence d'une « deuxième journée de prérentrée ».

Certains IEN parlent d'une « 2ème journée de prérentrée » en faisant référence au renvoi de bas de page de l'annexe de l'arrêté du 15 décembre 2020 qui précise : « Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. »

Pour FO « pourront » ne signifie pas « devront » et que « les temps de réflexion et de formation » évoqués par le renvoi de bas de page de l'annexe de l'arrêté du 15 décembre 2020 s'inscrivent nécessairement dans les obligations de service des professeurs des écoles.

IEN-A : Nous attendons l'arbitrage du recteur au sujet de ces six heures de réunion, les circulaires des IEN ne sont pas conformes. Pour l'instant aucune consigne n'a été donnée aux IEN.

Pour FO Il y a bien un seul jour de prérentrée : le mercredi 1er septembre 2021 et il n'y a pas de demi-journées « à récupérer » en plus, un mercredi ou un autre jour, avant ou après la prérentrée officielle. Six heures de réunion peuvent être programmées **dans l'année scolaire** et non avant les vacances de Toussaint selon une organisation imposée par la hiérarchie (DASEN ou recteur et **pas l'IEN dans sa circonscription**). Dans cette situation, ces six heures doivent être déduites de l'enveloppe des 108 h !

Le SNUDI-FO revendique que la rentrée des enseignants soit fixée au 1er septembre et que l'année scolaire se termine le 30 juin au plus tard, sur 36 semaines !

En cas de problèmes ou de pressions, contactez immédiatement le SNUDI-FO !

Constellations : FO en demande la suspension

FO : des collègues sont inquiets et très réticents au sujet de cette formation « en constellation », dont nous demandons l'abandon. En tout état de cause, les plans de formation français et mathématiques ne peuvent être imposés aux enseignants. Ces formations dépassent largement le cadre des 18h d'animations pédagogiques définies dans nos Obligations Réglementaires de Services.

Nous vous rappelons l'avis CHSCT du 15 octobre 2020 voté à l'unanimité : « *Le CHSCT-D de Haute-Garonne prend note des conditions de mise en place de la formation en "constellations" en cette rentrée 2020. Considérant le risque de dégradation des conditions de travail et de santé des enseignants du 1er degré suite à la mise en place de la réforme de la formation qui impose un suivi par constellations (contenus imposés et temps supplémentaire de travail en dehors des ORS), le CHSCT-D de Haute-Garonne :*

- rappelle que ce dispositif ne peut être imposé aux personnels,
- rappelle que la liberté pédagogique des enseignants du 1er degré doit rester pleine et entière,
- considère que la formation ne doit déboucher en aucun cas sur un temps de travail supplémentaire non rémunéré et non reconnu. Le CHSCT D demande la suspension de ce dispositif. »

Pour l'IEN-A « les remontées des collègues sont bonnes et ils sont plus satisfaits de ce système que des animations pédagogiques classiques ».

FO : nous n'avons pas les mêmes remontées ! Lors du CHSCT, suite à notre demande de souplesse, le DASEN nous a dit qu'il entendait notre demande.

IEN-A : nous ne ferons preuve d'aucune souplesse. Cette formation ne dépasse pas le cadre réglementaire puisqu'il y a du temps classe.

FO : cela dépasse bien nos ORS. Les collègues nous rapportent que à la suite des visites des conseillers pédagogiques, on leur impose d'être disponibles pour un entretien qui n'est plus sur le temps scolaire, les collègues ayant à peine le temps de manger. Le décret sur les obligations de services des enseignants ne prévoit pas un temps supplémentaire contraint de présence.

Pour l'IEN-A il n'y a pas de problème, « ce temps peut être une discussion autour d'un repas partagé, c'est sympathique. De plus les PE sont soumis au 1607 h. »

FO : les Obligations Réglementaires de Service des enseignants du 1er degré n'ont pas changé, nous ne sommes pas sous le régime des 1607h ! Le décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 indique parmi les 108h annualisées « dix-huit heures consacrées à des actions de

formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique. »

Le SNUDI-FO, depuis la mise en place de PPCR qu'il n'a pas signé, a toujours alerté sur le deuxième volet de ce protocole à savoir un dispositif d'accompagnement individuel ou collectif visant à remettre en cause l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique pour imposer les contre-réformes ministérielles. Le SNUDI-FO exige le respect de la liberté pédagogique et du libre choix de la formation continue, le respect de nos obligations réglementaires de service, le retrait de PPCR.

En ce qui concerne les collègues à temps partiel nous demandons que la participation aux constellations soit au prorata de leur quotité de service et nous demandons également que les collègues à temps partiel ne soient pas obligés de revenir sur leurs jours non travaillés (cela pose toutes sortes de problèmes, comme la garde des enfants, les RDV médicaux des collègues en mi-temps thérapeutique, etc.). [Saisir le SNUDI-FO en cas de difficulté !](#)

Formation continue reportée

FO : Les personnels ont reçu un mail les informant que pour des raisons techniques la formation continue était annulée, nous souhaiterions savoir quelles sont ces raisons techniques.

L'**IEN-A** indique que la formation continue n'a pas pu être mise en place en début d'année, car il y avait d'autres dossiers à gérer et qu'elle est reportée.

FO : Les collègues ont été informés le dimanche soir de l'annulation des formations et donc de leur ordre de mission, certains n'ont pas eu connaissance de l'information et se sont rendus sur le lieu du remplacement. Pouvez vous nous confirmer qu'ils toucheront leurs ISSR ? Les collègues BDFC demandent également que le niveau de classe et pas seulement le cycle soit mentionné sur leur ordre de mission.

L'**IEN A** : Concernant les indemnités nous allons regarder au cas par cas. Pour les niveaux de classe nous allons demander aux services que cela apparaisse sur l'ordre de mission.

CAPPEI : FO alerte sur la généralisation de la formation à distance

FO : il y a rarement eu autant d'échec alors que la formation a été très compliquée, voire chaotique. La formation à distance tend à devenir la règle. Les collègues nous font part d'une déshumanisation de la formation avec des difficultés à échanger entre stagiaires. Les visio

de 6h par jour sont éprouvantes, cela revient à confiner les collègues des journées entières devant un écran. De plus ces collègues ne sont pas remplacés la plupart du temps.

IEN-A : nous transmettrons vos remarques au service concerné.

Direction d'école

FO : Lors des GT direction l'an dernier le SNUDI-FO 31 a martelé les revendications des collègues : plus de temps, plus d'argent, une vraie formation et moins de tâches. L'Inspecteur d'Académie a répondu : nouveau site internet et référent directeur ce qui ne répond pas aux revendications des collègues.

Combien de collègues ont postulé le poste de référent directeur ? Nous sommes surpris qu'un collègue arrivant d'un autre département soit nommé.

IEN-A : 6 ou 7 collègues ont postulé. Un directeur arrivant de l'Essonne avec un profil intéressant a été retenu. En ce qui concerne l'allègement des tâches des directeurs un groupe de travail sera prochainement réuni.

Pour le SNUDI-FO, la réponse aux problèmes rencontrés par les directeurs d'école ne seront pas résolus par des GT sur la direction ou la création d'un poste de directeur référent, et encore moins par la création d'un emploi fonctionnel ou un statut, rejetés par les personnels, qu'ils soient adjoints ou directeurs, mais par la satisfaction des revendications qu'ils portent depuis des années : amélioration des décharges hebdomadaires pour tous les directeurs, réelle amélioration indiciaire pour tous les directeurs, aide administrative statutaire dans chaque école, allègement des tâches ce qui passe par le respect du décret de 1989 sur la direction d'école.

AESH et PIAL

FO : Nous avons été alerté par plusieurs collègues AESH sur leurs conditions de travail. Certaines AESH ne bénéficient que de 30 minutes de pause repas alors que la réglementation fait état de 45 minutes.

SG : La réglementation autorise une pause de 30 minutes à condition que celle ci soit comptabilisée dans le temps de travail.

Pour un contrat de 32h, si il y a un jour avec une pause de 30 minutes, le temps d'accompagnement sera de 31h30 sur la semaine. Pour toute question sur ce sujet, contactez le SNUDI FO 31

FO : Il y a eu une revalorisation des salaires des AESH, depuis avril 2021 l'indice est passé à 334. Certaines AESH n'ont bénéficié de cette revalorisation qu'à partir du mois d'août. Nous demandons donc qu'il y ait un rattrapage pour ces collègues.

SG : C'est en cours.

ISSR

FO : un bilan du nouveau mode de gestion a-t'il été fait ?

DPE5 : oui, le système est maintenu et va être amélioré. Toutes les circonscriptions fonctionnent de la même manière et la formation des secrétaires de circonscription a été renforcée avec la mise en place d'un référent.